

Commission du développement des territoires
Commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme
Commission de la coopération
transfrontalière et décentralisée
Commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire
Commission de la jeunesse
Commission des projets routiers
Commission des équipements
et de l'aménagement durable

222 Développement local en milieu urbain

Contrat triennal "Strasbourg Capitale Européenne" 2012-2014

Rapport n° CG/2011/106

Résumé:

Depuis 1980, les collectivités locales et l'Etat se sont engagés à soutenir la vocation européenne de Strasbourg dans un cadre contractuel spécifique.

Ce contrat triennal 2012-2014 est dans la continuité des précédents en dépit de contraintes budgétaires plus fortes. Le plan de financement qui figure en annexe prévoit une participation totale du Département de 22,23 M€ hors opérations dont le financement reste à répartir (tram-train, école européenne). Sur un montant total de 248,85 M€, la part du Département s'élève actuellement à 8,93%. Cette participation est en légère progression au regard du contrat triennal 2009-2011.

Le présent rapport détaille les projets retenus et la participation financière du Département.

Pôle "chef de file":

Pôle développement des territoires - Direction du développement économique, territorial et international

Le Contrat Triennal « Strasbourg Capitale Européenne 2012-2014 » vise à conforter la vocation européenne de la ville de Strasbourg. Ce cadre permet depuis 1980, de rendre lisible l'effort collectif et spécifique associant l'Etat, aux côtés du Département, de la Région Alsace, de la Communauté Urbaine et de la Ville de Strasbourg.

Ce contrat triennal est dans la continuité des précédents en dépit de contraintes budgétaires plus fortes. Le plan de financement de l'ensemble du contrat qui figure dans le tableau de synthèse en annexe, prévoit une participation totale du Département de **22,23 M€.** Ce montant n'intègre pas encore la participation du Département qui reste à préciser pour le tram-train (extension vers la Robertsau) et pour la construction de l'école européenne (partie collège). Sur un montant total de **248,85 M€**, la part du Département s'élève donc actuellement à **8,93%.** Cette participation est en légère progression au regard du triennal 2009-2011 (20,39 M€ pour le Département - hors tram-train et école européenne - soit 8,30 % du total).

La politique du Département est marquée par des spécificités qu'il convient de souligner.

Tout d'abord, la collectivité départementale apporte un soutien financier constant et volontariste au développement des infrastructures de transport qui améliore l'accessibilité européenne de Strasbourg, dans le cadre du contrat triennal (lignes sous obligations de

service public - OSP, tram-train, liaison interports...), mais aussi plus largement à travers le contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise (2ème tranche LGV est, extensions du tram, rocade sud...).

Comme prévu au contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise dont la révision en cours intègre ce nouveau contrat triennal, le Département s'engagera à hauteur de 15% pour les opérations d'investissement en faveur du rayonnement européen de Strasbourg (palais de la musique et des congrès, réaménagement du quartier européen, création d'un lieu d'Europe et modernisation de l'opéra).

Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, il est à noter que le Département s'engagera en faveur de deux nouvelles opérations d'investissement: le Département d'Ecologie, Physiologie et Ethologie (DEPE) et le Service Régional de Traitement d'Image et de Télédétection (SERTIT).

En outre, le Département maintiendra son soutien au fonctionnement du centre d'information sur les institutions européennes (CIIE) et participera à une nouvelle opération, à la même hauteur que la Ville de Strasbourg: le forum mondial de la démocratie.

Enfin, le Département a obtenu l'inscription à ce contrat de la modernisation et l'extension du Vaisseau.

Chaque opération proposée au contrat triennal est décrite ci-après, avec le montant de la participation départementale.

1. <u>Améliorer l'accessibilité de la capitale parlementaire</u>

Afin d'améliorer l'accessibilité de la capitale européenne le contrat vise à conforter la desserte ferroviaire et aérienne, à développer les transports en commun et à adapter le réseau routier aux enjeux de déplacement de l'agglomération. Ce volet du contrat comporte des opérations structurantes dont le coût total est estimé à 46 M€. La participation du Département est prévue à hauteur de 5,93 M€ (hors tram-train).

1.1 <u>Etude de définition des liaisons ferroviaires optimales entre les 3 capitales européennes :</u>

L'objectif de l'étude est de préparer les dessertes ferroviaires intercités qui pourraient être mises en œuvre à l'horizon de la fin des travaux de modernisation et d'augmentation de capacité de la liaison Bruxelles-Strasbourg, d'ici 2016. Au-delà de l'accord intergouvernemental qui prévoit une liaison à hauteur de 4 allers-retours par jour entre Luxembourg et Strasbourg à l'horizon de la fin de construction de la LGV Est, il s'agit ici de déterminer les modalités de mise en œuvre d'une liaison prolongée jusqu'à Bruxelles. Cette liaison pourrait être réalisée avec un temps de parcours inférieur à 4h, voire proche de 3h30.

Les 4 entreprises ferroviaires historiques concernées (SNCB, CFL, SNCF, CFF) ont engagé une démarche d'étude et de projet en vue de la mise en œuvre d'une desserte commune Bruxelles-Suisse à l'horizon 2016. Il est prévu d'accompagner cette démarche, ainsi que toute autre action qui pourrait être initiée par d'autres entreprises ferroviaires, et de mener toutes les analyses nécessaires à l'élaboration d'un projet de desserte pertinent susceptible d'atteindre l'équilibre économique.

Le Département participera à l'étude de définition des liaisons ferroviaires optimales entre les 3 capitales européennes pour 20%, soit un montant de 20 000 €.

1.2 Accessibilité aérienne

Pour soutenir la desserte aérienne à partir d'Entzheim, le contrat prévoit la reconduction des moyens consacrés aux liaisons aériennes européennes sous OSP, soit 21,4 M€, et de la clé de financement (l'Etat contribuera à hauteur de 12,8 M€, la CUS et le Département pour 3,44 M€ chacun et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) pour 1,72 M€).

La Commission Permanente du Département du 5 juillet 2010 a approuvé la contribution financière du Département au dispositif de soutien aux lignes aériennes régulières sous obligations de service public pour la période de mars 2010 à mars 2013 (qui porte sur 19,748 M€ dont 3,174 M€ pour le CG67 soit 16,08%).

Les priorités de la CCI pour cette période concernent les liaisons vers Amsterdam, Copenhague, Madrid et Prague. L'opérateur de la ligne Strasbourg-Copenhague a cessé l'exploitation de la desserte en mars 2011. L'appel d'offres lancé par l'Etat n'ayant pas abouti, les partenaires locaux ont sollicité la poursuite jusqu'en avril 2013, des vols affrétés Strasbourg-Copenhague pendant les sessions plénières du Parlement Européen.

Il est rappelé que les OSP prennent rang dans une approche globale intégrant, outre le développement de l'offre de transport aérien, l'amélioration des résultats financiers en particulier par la réduction des charges et le programme pluriannuel d'investissements.

1.3 <u>Raccordement ferroviaire de l'Euroairport</u> (organisation du débat public) :

En fonction du coût actualisé du projet ferroviaire et en cas d'examen par RFF d'ici fin 2011, la Commission nationale du débat public (CNDP) pourrait être saisie. Dans l'hypothèse d'un débat public ou a minima d'une concertation publique selon des modalités définies par la CNDP, il est indispensable de boucler le plan de financement prévisionnel de 1,5 M€ pour lancer la procédure proprement dite et les études nécessaires. Le financement de cette opération sera réparti entre l'Etat et la Région Alsace. Le département du Bas-Rhin n'est pas concerné par cette opération.

1.4 Seconde phase du Tram-Train de Strasbourg

Le projet de tram-train Strasbourg-Bruche-Piémont vise à assurer à terme une desserte cadencée du secteur de Molsheim-Barr, en créant une continuité entre le réseau ferré national et le réseau de tramway via l'interconnexion Gare / Ligne F, en reliant notamment les quartiers des institutions européennes et les universités à l'aéroport.

Les travaux de la 1ère phase, sous périmètre RFF ont été achevés en décembre 2008, et le cadencement des TER du secteur Bruche-Piémont est en place. La partie urbaine de cette 1ère phase, réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la CUS, a été mise en service en novembre 2010 et a porté sur la réalisation d'une ligne de tramway urbain de jonction entre la Place de la Gare et la Rue du Vieux Marché aux Vins à Strasbourg et l'aménagement des actuelles stations de la ligne F vers l'Esplanade (entre la station « Observatoire » et la future station « Vauban »).

L'enjeu à venir concerne la 2^{ème} phase du Tram-Train Strasbourg Bruche Piémont, qui devrait comporter :

- la prolongation du réseau urbain entre la façade de la gare et Koenigshoffen (projet gare basse), avec, en particulier, le creusement d'un tunnel important sous la gare;
- l'aménagement de la ligne ferroviaire existante sur 18 km avec électrification et augmentation de capacité (tronçons d'évitement, signalisation,);
- > l'aménagement de points d'arrêt et la création de nouvelles gares.

Dans le cadre de cette seconde phase, l'opération proposée au présent contrat vise à prolonger la ligne de tram d'un kilomètre pour desservir la Robertsau et aménager le terminus gare du tram en double sens.

La participation du Département, variable selon les tronçons du tram-train, reste à déterminer, la clé de répartition entre collectivités restant à définir. L'Etat contribuera à hauteur de 40% des 10 M€ de cette tranche de travaux.

1.5 <u>Liaison interports deuxième phase</u>

Cette opération portée par la CUS, vise à faciliter la liaison entre la route du Rhin et la rocade sud ainsi qu'à achever la requalification de la RN4 entre le pont Vauban et le pont de l'Europe. Elle améliorera ainsi la liaison nord-sud du Port autonome de Strasbourg et

contribuera à détourner le trafic poids lourds de la RN4, facilitant ainsi sa nouvelle vocation de boulevard urbain.

La Liaison interports deuxième phase vise à opérer la jonction complète entre le port Nord et le port Sud, conduisant ainsi à améliorer l'accessibilité de Strasbourg, et à développer les déplacements en mode doux (notamment en créant un itinéraire privilégié pour les poids lourds).

Pour la Liaison interports 2^{ème} phase, le Département participera à hauteur de 23%, soit 1,84 M€ sur 8 M€ de travaux. Cette participation est déjà actée au titre du contrat de territoire.

1.6 <u>Liaison interports troisième phase</u>

Il s'agit d'améliorer la liaison entre la route du Petit-Rhin et la rue du Rhin Napoléon. L'aménagement permettra de dévier vers le sud le trafic des poids lourds provenant d'Allemagne par le pont de l'Europe et inversement, desservir dans de bonnes conditions la zone nord du Port autonome de Strasbourg et notamment les terrains Starlette, créer un nouvel itinéraire pour les transports de matières dangereuses, permettant d'éviter la RN4 et notamment le tunnel de l'étoile.

Le Département participera à hauteur de 12,5% soit 0,625 M€ sur 5 M€, le Port autonome apportant lui une contribution de 2 M€. Cette opération sera également actée lors de la révision du contrat de territoire.

2. <u>Développer le rayonnement européen de Strasbourg</u>

2.1 <u>Extension et modernisation du Palais de la Musique et des Congrès</u>

La Communauté Urbaine et la Ville de Strasbourg envisagent de mettre en œuvre une opération globale comprenant :

- la modernisation, la restructuration et l'extension des deux équipements de la rencontre économique fonctionnant en totale synergie que seront le Palais de la musique et des congrès (PMC) (extension envisagée de 8 000 m² de SHON, augmentation des capacités réceptives et amélioration des performances) avec la construction d'un nouveau Parc des expositions (PEX) d'une surface de 30 000 m² de halles couvertes sur deux niveaux représentant 50 000 m² de SHON;
- un programme tertiaire idéalement situé au cœur du quartier européen permettant la réalisation d'un véritable quartier d'affaires international (QAI), de 200 000 m² de SHON.

La programmation du PMC est désormais établie et il est décidé de lancer les études opérationnelles et les travaux de cet équipement.

Le Département participera à hauteur de 8 M€ (déjà acté au contrat de territoire pour un montant de 7,9 M€), soit 15% des 54,5 M€ de l'opération.

2.2 <u>Réaménagement du quartier européen du Wacken</u> (1^{ère} phase)

La Communauté Urbaine et la Ville de Strasbourg envisagent de réaliser au Wacken, un programme tertiaire idéalement situé au cœur du quartier européen permettant la réalisation d'un véritable quartier d'affaires international (QAI), de 200 000 m² de SHON.

Une 1ère phase de 90 000 m 2 - dont 30,000 m 2 réservés à l'accueil d'institutions européennes - peut être engagée dès à présent moyennant le déplacement de la salle de spectacle "Le Maillon" existant sur site.

Le Département participera à hauteur de 15%, soit 1,5 M€ de la première tranche du quartier d'affaires que constitue la destruction/reconstruction du Maillon. Cette opération sera actée dans le cadre de la révision du contrat de territoire.

2.3 « Lieu d'Europe » (rénovation de la villa et lancement de la 2 ème phase)

La création d'un "lieu d'Europe" contribuera au développement touristique du quartier européen de Strasbourg. Ce nouvel établissement aura pour mission principale de faire

découvrir l'Europe aux citoyens et de renforcer leur sentiment d'appartenance à un ensemble géographique et politique dont le cœur se trouve dans la capitale européenne. Pour cela il se réfèrera aux valeurs fondatrices de l'Union européenne : la paix, la démocratie, les droits de l'homme mais aussi aux éléments constitutifs d'une forte identité européenne que sont notamment la culture et l'environnement.

La première phase consistera à réhabiliter la « villa Kaysersguet » qui accueillera le centre d'information sur les institutions européennes, des salles d'exposition et de réunion et une cafétéria.

La seconde phase concernant l'extension et la création d'un nouveau bâtiment sera lancée. Cette structure pourrait comprendre des espaces d'exposition complémentaires, des espaces de réunion, de conférence (amphithéâtre) complémentaires, des espaces pour des ateliers de projets, un restaurant et une boutique.

Le Département participera à hauteur de 0,3 M€ soit 15% de cette première phase chiffrée à 2 M€. Cette opération sera actée également lors de la révision du contrat de territoire.

2.4. Forum mondial de la démocratie

Cette action est portée actuellement tous les deux ans par le Conseil de l'Europe sous l'intitulé "d'universités d'été de la démocratie". Pour la prochaine édition qui aura lieu en 2012, la ville de Strasbourg souhaite amplifier cet événement en lien avec l'ONU, et lui donner un rythme annuel ; elle appelle en conséquence le soutien financier des partenaires.

Le forum mondial de la démocratie sera un événement international nouveau, initié par le Conseil de l'Europe. Il aura pour vocation de réunir à Strasbourg de nombreuses personnalités de haut niveau pour un débat à large retentissement médiatique sur les principaux enjeux des régimes démocratiques en Europe et dans le monde, que ceux-ci soient anciens, plus récents ou en transition. Il se déclinera en une série de manifestations durant une semaine dont certaines seront restreintes aux personnalités internationales, d'autres ouvertes au grand public.

La première édition est prévue au mois d'octobre 2012. Pour cet événement d'envergure internationale, qui est estimé annuellement à 2,6 M€, soit 7,8 M€ sur 3 ans, le Département participera comme la Région pour un montant de 0,6 M€, soit 0,2 M€ par an.

3. <u>Accroître la vocation de la ville européenne dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche</u>

L'engagement des partenaires locaux en faveur de l'enseignement supérieur, de l'éducation et de la recherche se traduit par le co-financement de nombreux projets. Ce second volet du contrat comprend des opérations diversifiées dont le coût total est estimé à 49,15 M€. La participation du Département est prévue à hauteur de 0,74 M€ (hors école européenne pour laquelle la clé de financement reste à déterminer).

3.1 Construction de l'Ecole européenne de Strasbourg

La création d'un établissement unique, sur un même site, vise à garantir la continuité administrative et pédagogique d'un enseignement complet selon les normes européennes dans la langue de la section choisie (français, anglais, allemand), de la maternelle au lycée. Les installations réalisées, plus de 10 200m² de bâtiment, permettront d'accueillir près de 1200 élèves.

La maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la Ville de Strasbourg qui réalisera la construction de l'école sur un terrain mis à disposition par l'Etat et situé au pied des institutions européennes.

A l'issue des études d'avant-projet une convention sera établie afin de répartir le coût de l'opération entre les collectivités.

3.2 <u>Soutien de projets du Centre d'information sur les institutions européennes</u> (CIIE)

Le centre d'information sur les institutions européennes (CIIE), association créée par la CUS, la Région Alsace et le Département du Bas-Rhin en 1995, est le relais d'information officiel de l'Union européenne en Alsace. Le CIIE bénéficie de financements européens. Il met à disposition du public toute l'information sur l'Union européenne, sur l'Europe à Strasbourg et sur la contribution de la France à la construction européenne. Il valorise la vocation européenne de Strasbourg et de l'Alsace. Le futur « lieu d'Europe » accueillera le CIIE.

L'Etat s'engage à soutenir des projets, sur la base de leur présentation annuelle, par une aide à hauteur maximale de 0,3 M€ pour l'ensemble des trois années. Les collectivités contribueront au financement à hauteur de 0,63 M€, dont 0,21 M€ pour le Département.

3.3 Soutien aux projets du Pôle Européen d'Administration Publique (PEAP)

Afin de valoriser le potentiel remarquable dans le domaine de la gestion publique, les partenaires ont décidé de mettre en place un réseau pour labelliser les formations et mener des actions innovantes. Le PEAP regroupe l'Université de Strasbourg (notamment l'IEP), l'ENA, l'INET, le CEES et l'Euro-Institut de Kehl.

Le Département ne reconduira pas sa subvention de fonctionnement (0,133 M€) à l'animation du réseau des écoles de gestion publique (coût de 1,5 M€).

3.4 <u>Human Frontier Science Program</u>

Le human frontier science program (HFSPO) est un programme de recherche innovant dans le domaine des sciences de la vie dont le siège est à Strasbourg. Fondé et soutenu par le Japon, ce programme a le soutien de 13 pays européens dont l'Etat français et de l'Union européenne. Ce programme verse des subventions de recherche pour la collaboration entre laboratoires de différents pays et des bourses post-doctorales.

Le Département ne participera pas aux charges de fonctionnement de ce programme dont le coût total est de 5,63 M€.

3.5 <u>Département Ecologie, Physiologie et Ethologie (DEPE)</u>

La réhabilitation et l'extension du Département d'Ecologie Physiologie et Ethologie de l'Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien est un projet global. Il répond à un besoin de réhabilitation d'un bâtiment datant des années 1970 et de création d'une extension de 810 m².

Le projet consiste à réaliser une opération exemplaire et volontariste en termes d'environnement et d'efficacité énergétique pour un laboratoire d'écologie à visibilité internationale et européenne, ayant vocation à devenir un centre d'accueil pour la formation d'étudiants étrangers, tout particulièrement de doctorants. Le bâtiment a aussi pour objectif de servir de site expérimental pour les entreprises régionales et nationales impliquées dans l'élaboration d'écomatériaux de dernière génération.

L'opération proposée au titre du contrat triennal correspond à une première phase:

- réhabilitation complète de l'animalerie qui ne répond plus aux normes actuelles et dont l'absence de régulation thermique empêche toute expérimentation en été ;
- à la réhabilitation du bâtiment existant selon les critères de haute qualité environnementale (isolation extérieure de dernière génération, mise en place d'un toit végétalisé, récupération des eaux de pluies et puits de chaleur).

Le CNRS a confirmé qu'il a réservé 0,7 M€ sur ces crédits pour lancer cette première phase de 2,3 M€. Le Département participera à cette opération pour 0,3 M€, comme la Région Alsace.

3.6 Institut PARA LIMES

L'IPL est un réseau d'éminents scientifiques internationaux qui souhaite se positionner en tant que *think-tank* scientifique international et transdisciplinaire (« par-delà les frontières ») dans le domaine des sciences dures, humaines, juridiques,...

Le budget pour organiser des rencontres scientifiques de haut niveau à Strasbourg est de 2 M€ sur trois ans. Cette somme inclut les frais de structure, d'animation du réseau et d'organisation d'évènements in situ.

Il s'agira d'une subvention de fonctionnement de 1,67 M€ pour les collectivités. Le Département ne participera pas au fonctionnement de l'IPL.

3.7. Fondation nationale Alfred Kastler

Les partenaires poursuivent leur soutien à la Fondation nationale Alfred KASTLER, dont le siège est à Strasbourg et dont la vocation est de faciliter l'accueil des chercheurs étrangers en France.

Le Département souhaite sortir progressivement d'un soutien régulier et appuie avec les autres collectivités la création d'une nouvelle fondation destinée à drainer des fonds et à doter la FnAK d'une certaine autonomie financière à terme. La contribution du Département de 0,15 M€ correspond à sa contribution habituelle mais comprend également son soutien à la fondation partenariale.

3.8 <u>Service Régional de Traitement d'Image et de Télédétection (SERTIT)</u>

Le SERTIT est un acteur reconnu du secteur de la valorisation des données d'observation de la Terre en France et en Europe. Ses interventions dans le traitement des crises (par exemple : tremblement de terre en Haïti, Tsunami au Japon) lui assurent une renommée mondiale.

Le SERTIT, au sein de Université, a posé sa candidature à la future Agence Européenne de Gestion de Crise en se fondant sur sa spécificité : la cartographie de crise. Concrètement il s'agit de contribuer à la réponse institutionnelle de l'Europe pour la gestion des catastrophes naturelles et industrielles. Dans cet objectif, il est proposé l'inscription au triennal de la mise aux normes des locaux pour un montant de 500k€, l'équipement étant lui déjà financé dans le cadre du CPER. Sur ces 500k€, l'Etat en financera 50% et l'autre moitié sera répartie entre les 3 collectivités (250k€/3).

3.9 <u>Collège européen des investigations financières et de l'analyse financière criminelle (CEIFAC)</u>

L'Université de Strasbourg projette de créer à Strasbourg un centre européen de formation et de recherche en matière d'investigations financières et d'analyse financière criminelle. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme européen « Prévention et lutte contre le crime » initié par la Commission européenne (Action GRANTS).

Ce collège aurait vocation à former les forces de police/gendarmerie/justice/douanes de l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne. Il est prévu d'organiser en 2012, une session de formation, et deux sessions en 2013 et en 2014. L'objectif est de pérenniser cette structure au-delà du cofinancement européen, en étendant l'offre de formation au secteur économique à l'échelle européenne (banques, assurances, experts comptables, commissaires aux comptes, notaires et avocats). Ce projet comporte également un volet « Recherche ».

Pour la création de ce centre, sur un budget de 5,58 M€, un soutien de 1,531 M€ est demandé aux collectivités et à l'Etat au titre du fonctionnement sur 3 ans (hypothèse haute avec financement européen minimum de 70%). Le Département ne participera pas au fonctionnement du CEIFAC.

4. Renforcer le rayonnement culturel européen de Strasbourg

Traditionnellement, le Département privilégie une approche individuelle des projets présentés par les acteurs locaux mentionnés dans le contrat triennal (Théâtre jeune Public, le Maillon, Orchestre Philharmonique, Percussions de Strasbourg, Festival Musica). Le document proposé ne prévoit donc pas la contractualisation du soutien apporté par le Département au fonctionnement de ces institutions. Il est néanmoins proposé d'associer le Département à la réalisation d'investissements majeurs pour le rayonnement culturel de Strasbourg pour un montant de subvention de 5,17 M€, dont 2,59 M€ pour le Vaisseau.

4.1 <u>Extension de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg</u> (ENSAS deuxième tranche)

Le projet de restructuration-extension de l'École sur le site du quartier gare sur des terrains acquis par l'État a pour objectif de doubler les surfaces actuelles (3.600 m²) dont le ratio étudiant/m² est actuellement le plus faible de France et très loin des normes européennes. Cette opération a pour objectif d'adapter ses locaux aux normes européennes et de développer l'enseignement et la recherche en partenariat avec l'Université.

La convention de financement de ce projet d'envergure (27,5 M€) a été signée le 17 novembre 2010. La première tranche a été financée dans le cadre du triennal 2009-2011. Pour les travaux programmés pendant la durée du contrat (14,70 M€) les financements sont répartis entre l'État (10,56 M€) et les collectivités locales, dont le Département pour 1,38 M€.

4.2 <u>Restructuration et modernisation de l'Opéra du Rhin</u>

L'établissement est sous le coup d'un avis défavorable de la commission de sécurité. Il n'est plus question pour la Ville de Strasbourg de construire un nouvel opéra mais de réhabiliter l'existant. L'objectif est de restructurer et de moderniser le bâtiment afin de concevoir un équipement culturel majeur pour la capitale européenne parfaitement aux normes d'accueil du public et de qualité pour les représentations.

Cette opération sera également actée lors de la révision du contrat de territoire avec une participation départementale de 1,2 M€ soit un taux de 15 % du coût des travaux.

4.3 <u>Modernisation et extension du Vaisseau</u>

Le Vaisseau est une réussite éducative et populaire (plus d'un million de visiteurs depuis son ouverture en février 2005). Pour préparer le Vaisseau de 2014, le Département souhaite:

- doter l'équipement d'une salle d'exposition temporaire de 600 m2 permettant d'y accueillir les expositions temporaires adaptées aux objectifs de l'établissement,
- créer une nouvelle cafétéria plus adaptée aux besoins,
- réorganiser partiellement l'aménagement intérieur du bâtiment (boutique, billetterie,...),
- moderniser les équipements pédagogiques.

Le scénario retenu pour l'extension du Vaisseau se monte à 5,07 M€. La Région Alsace et la ville de Strasbourg confirment leur participation. L'Etat a indiqué qu'il ne pouvait d'ores et déjà afficher sa participation qui dépendra du résultat de l'appel à projets lancé dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir et auquel le Vaisseau a répondu.

Plan de financement envisagé pour l'extension du Vaisseau :

	Coût total	Région	CG67	Ville et CUS	FEDER	Etat
Proportions	100%	12%	51%	17%	20%	A définir
Montants M€	5,07	0,608	2,586	0,862	1,014	A définir

4.4 à 4.8 Le fonctionnement des institutions culturelles

Il est rappelé que le Département privilégie une approche individuelle des projets présentés par les acteurs locaux mentionnés dans le contrat triennal (Théâtre jeune Public, le Maillon,

Orchestre Philharmonique, Percussions de Strasbourg, Festival Musica). Le soutien porté par le Département au fonctionnement de ces institutions n'émarge donc pas au contrat triennal.

4.9 Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Strasbourg

L'Etat et la CUS souhaitent mener une étude sur le quartier de la Neustadt pour 1 M€ (financement 50/50) dans le cadre du projet d'extension au nord de la grande île du plan de sauvegarde et de mise en valeur de Strasbourg. Le Département n'est pas concerné par ce projet.

* * * * *

En conclusion, il convient de souligner l'effort important consenti par l'ensemble des partenaires locaux pour défendre et conforter la vocation européenne de Strasbourg et le rayonnement de l'agglomération et, plus largement, du territoire bas-rhinois.

Le total des engagements financiers inscrits au contrat 2012-2014 atteint 248,85 M€. Cet effort est concentré sur des opérations structurantes qui sont en totalité réalisables au cours des années 2012-2014.

Pour sa part, le Département apportera un soutien financier significatif à la hauteur des enjeux de ce contrat : 22,23 M€ d'ores et déjà identifiés auxquels il conviendra d'ajouter la contribution à définir pour certains projets décrits dans le rapport.

Un tableau synthétique récapitule, en annexe, les engagements envisagés.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition des commissions du développement des territoires, de l'économie, de l'emploi et du tourisme, de la coopération transfrontalière et décentralisée, de la jeunesse, des projets routiers, de la culture, du patrimoine et de la mémoire, ainsi que des équipements et de l'aménagement durable, le Conseil Général approuve les termes du rapport relatif au Contrat triennal "Strasbourg Capitale Européenne" 2012-2014 et autorise son président à signer le moment venu ce contrat au nom du Département.

Il décide par ailleurs de déléguer à la commission permanente toutes décisions relatives aux modalités d'application de la présente délibération et aux modifications portant sur le Contrat triennal "Strasbourg Capitale Européenne" 2012-2014 et par conséquent, complète en ce sens sa délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL